

10 Faits divers & Justice

Tribunal/Affaire Félix Élysée Nang Ndong alias "Bobo" et Ulrich Aboghe Obame

Deux ans d'emprisonnement pour "Bobo"

COE
Libreville/Gabon

DEUX ans d'emprisonnement ferme pour Félix Élysée Nang Ndong alias "Bobo" et la relaxe pure et simple d'Ulrich Aboghe Obame. C'est la décision rendue, hier, par le tribunal de Libreville, à la suite d'une audience spéciale renvoyée en délibéré. En effet, les deux prévenus

étaient poursuivis pour évasion et complicité d'évasion.

Pour rappel, Félix Élysée Nang Ndong alias "Bobo" s'était évadé des geôles de la Brigade spéciale de la Police judiciaire (BSPJ), dans la nuit du 12 avril dernier, où il avait été conduit pour une procédure de garde à vue. Rattrapé, il avait déclaré avoir bénéficié de l'aide d'Ulrich Aboghe Obame, gendarme de permanence ce jour-là. Le mardi 4 août dernier,



Photo : Cadette Ono Ey

Félix Elisée Nang Ndong alias "Bobo" (g), condamné par le tribunal, et Ulrich Aboghe Obame, relaxé.

les deux hommes comparaissent donc devant le tribunal de Libreville. Au cours de cette audience, le ministère public avait requis deux ans d'emprisonnement ferme pour les deux prévenus, après avoir constitué les éléments relatifs à l'évasion, au regard des dispositions du Code pénal gabonais. Alors que le conseil plaidait, quant à lui, et à titre principal, pour la relaxe pure et simple. À défaut d'une libération basée sur le bénéfice du

doute profitant à l'accusé, pour le gendarme. Estimant qu'aucune preuve, qu'aucun mobile n'a été fourni contre ce dernier. Après les différents exposés des parties au procès, la culpabilité de l'évadé a été reconnue. Toute chose qui explique sa condamnation. La requête concernant l'Officier de police judiciaire (OPJ) a, quant à elle, prospéré, vu que le tribunal a finalement statué sur sa relaxe pure et simple.

Tragédie d'Oyem

Quand la rumeur s'invite dans l'enquête

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Depuis le "lundi noir", des scénarios pour le moins rocambolesques, à l'image de la découverte macabre elle-même, ont été échaudés par l'opinion. Aussi, a-t-on entendu qu'un groupe électrogène disposé au salon diffusant un gaz serait à l'origine du drame. Une autre rumeur parle d'un meurtrier qui aurait soufflé un produit hautement toxique par un trou depuis l'extérieur de l'habitation. Ou encore qu'une jeune femme se serait vengée en préparant un bouillon de poison "assaisonné d'un violent poison que les victimes auraient consommé..."

QUELQUES heures seulement après la découverte

des corps de cinq membres d'une même fratrie, victimes, selon les premiers renseignements, d'un empoisonnement, les rumeurs et autres supputations ont commencé à se répandre dans la ville à une vitesse à donner le vertige. Principalement sur les réseaux sociaux et une partie de la presse, avec une forte dose d'extrapolation. Alors même que le parquet d'Oyem a, par la voix du procureur Alexis Wilfried Boule, rassuré que tous les moyens seront déployés pour faire la lumière sur cette sombre affaire.

Des bruits confus de voix et autres rumeurs font état de ce que le groupe électrogène retrouvé dans la salle de séjour, à côté des cadavres, aurait libéré dans l'air un gaz



Photo : ANS

Seules les conclusions des experts édifieront sur ce qui s'est véritablement passé dans la maison de l'horreur à Oyem.

ayant entraîné la mort des fils Ellang. Sauf que, d'après un ingénieur en électromécanique, « il est presque impossible de penser que le carburant continue de faire tourner le moteur thermique au seul contact d'une autre substance. En effet, soit le

groupe s'arrête de tourner à l'allumage. Soit il diffuse une fumée qui prévient aussitôt la maisonnée de la survenance d'un dysfonctionnement.» Par ailleurs, d'où viendrait l'idée de mettre cet appareil en marche dans un salon, alors même que

les concepteurs recommandent de le placer à une distance considérable de la maison, pour éviter le bruit, à défaut de le mettre sous terre?

Une autre information, apparemment infondée mais rapidement propagée de bouche-à-oreille, fait état de ce qu'un inconnu aurait, depuis l'extérieur de la maison, injecté un gaz ayant immédiatement agi sur les victimes. Le terrible meurtrier aurait mis à profit le bruit du groupe électrogène pour exécuter sa basse besogne. A ce sujet, on peut se demander si Stéphane Ellang a également été exposé à ce poison. Lui qui est arrivé de Franceville - et non de Libreville, comme nous l'avons écrit hier - et a découvert l'horreur aux environs de 4 heures.

A ces premières affirmations fantaisistes, s'ajoute l'idée selon laquelle une jeune femme aurait cuisiné un met que toutes les victimes auraient consommé. D'après la ru-

meur, celle-ci se serait même constituée prisonnière, lundi dernier, auprès des Officiers de police judiciaire (OPJ) chargés de cet épineux dossier.

Du côté du parquet d'Oyem, qui est au courant du moindre fait nouveau, il y a effectivement eu des arrestations et autres interpellations depuis ce "lundi noir". Mais aucune fixation n'aurait été faite sur une personne. D'autant plus que les fins limiers doivent éviter les conclusions hâtives à même de les orienter sur de fausses pistes. Aussi, la sagesse exige-t-elle qu'au lieu d'alimenter la rumeur, pour ne pas en rajouter à la douleur de la famille, les uns et les autres devraient attendre les conclusions de l'information judiciaire. Il en va du respect de la mémoire de Patrick Ellang, Styve Nkoghe Ellang, Mathurin Ellang, Marie-Pauline Ellang et Teddy Okemvele Ellang.

Acte de vandalisme

Le siège de l'AO Centre Mbérie sportif saboté



Photo : LBON

Le siège de l'association omnisports Centre Mbérie sportif, dont les installations ont été la cible de personnes mal intentionnées.



Photo : LBON

C'est par ce toit que les vandales sont passés.

LBON
Libreville/Gabon

PLAFOND éventré, écran plasma de la salle de réunion saboté, tiroir du bureau du président fondateur, Bosco Alaba Fall, défoncé, et des feuilles de tôle percées. C'est l'amer constat fait, lundi dernier, par les agents en service au siège de l'Association omnisports Centre Mbérie sportif (AO CMS), situé au quartier Mon-

tagne-Sainte, dans le 3e arrondissement de Libreville.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les vandales n'ont bizarrement rien emporté. Des trophées en grande quantité aux meubles de haute qualité, en passant par le matériel de bureau et l'ordinateur, rien n'a disparu. Le décor reste le même.

Quelle étaient les intentions réelles des auteurs de ce qui ressemble beaucoup plus à un acte de sabotage ? Pourquoi détruire le poste téléviseur, si tant est

que le but initial était de dévaliser les lieux ? Des questions qui laissent penser que l'objectif des malfafrats était ailleurs.

Au regard du spectacle qui s'offre aux yeux, tout porte à croire que les malfaiteurs, sûrement munis d'un matériel approprié, auraient d'abord escaladé le mur qui entoure le bâtiment. Ils auraient ensuite atteint le toit, avant de s'introduire dans les locaux de l'AO CMS. Mais à quel moment la scène se serait-elle produite et pourquoi les voisins n'ont-ils rien

entendu ? Voilà d'autres questions qui restent également sans réponse pour le moment.

Toutefois, on s'accorde à reconnaître que l'absence d'agent de sécurité en ces lieux aurait favorisé le travail de sape de ces visiteurs malintentionnés. Seule l'enquête diligentée par les autorités judiciaires nous permettront d'en savoir davantage sur les tenants et les aboutissants d'un tel acte, qui s'apparente simplement à du sabotage.

